Image not found or type unknown

Deux erreurs de date sur contrat CDD

Par **Diggy**, le **05/08/2018** à **04:01**

Bonjour,
J'ai un ami qui a été en contrat cdd pour la période 0/11/2017 au 30/07/2018. Puis plus loin il est écrit le présent contrat qui prend effet le 03/11/25017 pour une durée déterminée qui prendra fin le 30/07/2018.
Dessus n'apparait Pas mon échelon, ni la convention collective de l'entreprise.

Cela fait son deuxième contrat de 7 mois dans l'entreprise sans aucune visite médicale. Il a eut un accident de travail en mai 2018 qui a courru jusqu'a La fin de son contrat. Comme solde de tout compte il a eut 1400€. C'est écrit comme suit :
Reconnais avoir reçu le solde de tout compte de la somme de 1439,94€ en paiement des salaires, accessoires de salaires, indemnités de congés payés et toutes indemnités et toutes indemnités, quel qu'en soit la nature et le montant dues au titre de...

Est que tout ceci est correcte? Je pense biensur que non...que doit il faire fasse à toutes ces erreurs? Merci de vos réponses.

Ce contrat est-il valable?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés